



Aide juridictionnelle et frais d'honoraires

Par Sonia27

Bonjour, la question concerne les honoraires à payer à son avocat, peut-il exiger de l'argent d'un bénéficiaire d'aide juridictionnelle ?

J'ai bénéficié de l'aide juridictionnelle totale et j'ai obtenu des dédommagements suite à ma plainte. Mon avocat me demande un pourcentage de ces dédommagements alors qu'il m'avait dit que la procédure était gratuite grâce à l'aide juridictionnelle, et que je ne lui devais pas d'honoraires. Je voudrais d'avoir si il en a le droit, avant de signer les papiers.

Bonne journée à tous.

Par yapasdequoi

Bonjour

Tout dépend de la convention que vous avez signée avec lui.

Il peut avoir droit à une partie de votre indemnité.

Par kang74

Bonjour

On peut toujours perdre le droit à l'AJ en fin procédure si ce que vous gagnez ne vous fait plus rentrer dans le cadre de son octroi .

Ce pourquoi vous devriez avoir signé une convention d'honoraires .

Par Sonia27

Je n'ai signé aucune convention d'honoraires, d'où ma surprise. Et j'avais droit à l'aide juridictionnelle pas en fonction de mes revenus mais à cause de la nature de la procédure. Sinon oui en effet les dédommagements sont supérieurs à ce qui est prévu dans le cadre de l'octroi à l'aide juridictionnelle. Merci de votre réponse rapide.

Par kang74

Il faut donc demander des explications à votre avocat à ce sujet .

Et contactez le bureau qui vous a octroyé l'AJ .

Même si c'est au final normal de devoir payer, c'est quand m[^]ieux d'avoir les explications qui vont avec .

Par Sonia27

Je n'ai signé aucune convention d'honoraires, d'où ma surprise. Et j'avais droit à l'aide juridictionnelle pas en fonction de mes revenus mais à cause de la nature de la procédure. Sinon oui en effet les dédommagements sont supérieurs à ce qui est prévu dans le cadre de l'octroi à l'aide juridictionnelle. Merci de votre réponse rapide.